

AVIS PUBLIC

Avis de vente pour défaut de paiement des taxes municipales et scolaires

Avis public est, par la présente, donné par le soussigné, monsieur Mario Caron, en sa qualité de secrétaire-trésorier de la MRC de La Nouvelle-Beauce, que les immeubles ci-après désignés seront vendus à l'enchère publique, selon les dispositions du *Code municipal*, à la salle du Vieux couvent de la MRC située au 268, rue d'Assise à Vallée-Jonction, le 14 mai 2020, à 10 heures, pour satisfaire aux taxes municipales et/ou scolaires impayées, avec intérêts, pénalité et frais encourus, à moins que ces taxes, intérêts, pénalité et frais ne soient payés avant la vente (selon les sommes qui seront dues au moment du paiement).

Propriétaire au rôle et adresse l'immeuble	Matricule et lot(s)	Taxes dues (capital, intérêts et pénalité au 20-02-2020)*
Emmanuel Roy 67, rue du Repos Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0	3 173 711	Municipales : N/A Scolaires : 1 192,17 \$
Marc Larose 96, rang de la Grande-Ligne Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0	5 515 337	Municipales : N/A Scolaires : 937,47 \$
Catherine Duval et Louis-Philippe Desrochers 2152, route du Président-Kennedy Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0	3 028 813	Municipales : N/A Scolaires : 1 231,92 \$
Ferme La Champignière inc. 96, rang de la Grande-Ligne Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0	3 028 452 3 028 472 5 515 338	Municipales : 25 224,18 \$ Scolaires : 5 589,41 \$
Lise Lorentz et Alain Giasson 118, rue du Parc Saint-Isidore (Québec) G0S 2S0	3 029 496	Municipales : 8 089 \$ Scolaires : 201,67 \$

* Certains frais s'ajouteront à ce montant et leur paiement doit être effectué pour empêcher la vente. Il en est de même des intérêts et pénalité qui devront être calculés au moment du paiement. L'ensemble de ces frais, intérêts et pénalité seront par ailleurs annoncés au moment de la vente.

Conditions pour enchérir :

Personne physique : (pièce d'identité)

- ✓ Nom
- ✓ Date de naissance
- ✓ Adresse résidentielle complète et postale, s'il y a lieu
- ✓ Mandat ou procuration si elle représente une autre personne physique

Personne morale :

- ✓ Nom
- ✓ Forme juridique et loi constitutive
- ✓ Adresse complète et postale du siège social, s'il y a lieu

ET

Pour le représentant d'une personne morale : (pièce d'identité)

- ✓ Nom
- ✓ Qualité du représentant (mandataire)
- ✓ Copie de la pièce justificative l'autorisant à agir (ex. : résolution, mandat, procuration ou autre)

Mode de paiement :

- Argent comptant
- Mandat poste, mandat bancaire ou chèque visé fait à l'ordre de la MRC de La Nouvelle-Beauce

Les immeubles seront vendus à l'enchère publique sans garantie légale, le tout tel qu'ils se trouvent présentement, avec servitudes ou passives, apparentes ou non pouvant les affecter.

De plus, les immeubles acquis dans le cadre de la vente pour taxes sont assujettis à un droit de retrait pendant une période d'un (1) an suivant la date d'adjudication (article 1057 et suivants du *Code municipal*).

Donné à Vallée-Jonction, le 3 mars 2020.



Mario Caron, OMA
Directeur général
et secrétaire-trésorier



Faint, illegible text at the top of the page, possibly a header or introductory paragraph.

